DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le -4 NOV. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **30 octobre 2014**

Compte rendu affiché le **05 novembre 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 octobre 2014**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	30

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Objet :

14.10.0155
Avenant n°1 au Contrat triennal 2012-2014 - Conseil général

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Yvan MARGUE à Christine BERTIN, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Nassima KAOUAH, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO**

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé un contrat triennal 2012-2014 avec le Conseil Général. Par ce contrat triennal, le Conseil Général acceptait de venir en soutien de la Ville en participant financièrement à la réalisation d'équipements publics prévus dans le cadre de la rénovation urbaine du grand projet de ville de Vaulx-en-Velin tels que le Pôle astronomique et culture spatiale, le gymnase Owens et le groupe scolaire Wallon.

La loi de 2003 initiant le Plan National de Renouvellement Urbain, dans la continuité des inflexions de 1990 et 1997, infléchit profondément la politique de la Ville, en quittant le champ de la rénovation du bâti pour entrer dans celui de la réflexion urbaine et la requalification d'ensemble des quartiers. Dans ce cadre, une priorité est donnée à la relation à l'habitant, avec des projets et une politique d'équipements qui répondent à leurs pratiques et besoins quotidien.

C'est dans cette logique que la Municipalité s'inscrit en avril dernier, quand elle décide de réinterroger certains projets.

À ce titre, la Ville a décidé d'entamer des discussions avec les partenaires État, Région, Département et Grand Lyon, pour réaffecter, sans perte de financements, les sommes contractualisées dans le cadre de la politique de la Ville vers des projets qui répondent aux logiques du Plan National de Renouvellement Urbain et aux attentes des habitants en terme d'équipements jusque là reportés, comme notamment le groupe scolaire René Beauverie.

Dans le cadre de la priorité donnée au domaine scolaire et périscolaire, un avenant au contrat triennal 2012-2014 a été négocié avec le Conseil Général, sur une nouvelle base d'opérations réalisables pour la fin de ce contrat triennal, sans perte de financements : la reconstruction du gymnase Owens après sinistre et le groupe scolaire provisoire René Beauverie, s'appuyant sur la réaffectation des crédits initialement prévus pour le Centre aquatique.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver l'avenant de modification du contrat triennal 2012 / 2014 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve l'avenant de modification du contrat triennal 2012 / 2014 ;
- Autorise Madame la Maire à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

AVENANT N°1 AU CONTRAT PLURIANNUEL 2012 - 2014
DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

N° programme	N° opération	Prioritaire	INTITULE OPERATION	COUT OPERATION H.T.	AUTRES SUBV.	MONTANT DEPENSE SUBVENTION-NABLE (1)	DEPENSE SUBVENTIONNABLE			TAUX (2)	PLAFOND MAXIMUM DE SUBVENTION			MONTANT TOTAL MAXIMUM DE SUBV.
							2012	2013	2014		2012	2013	2014	
34	1	PVIL	Création d'un pôle astronomique et culture spatiale	7 992 192	4 200 640	3 791 552	1 730 919	1 933 950	126 683	51,94%	899 039	1 004 494	65 799	**1 969 332**
36	**2**	**PVIL**	**Construction du centre aquatique 2ème tranche**	**Opération supprimée**										
36	3	PVIL	Réhabilitation et extension du gymnase Jesse Owens (ex P. Valdo)	2 323 914	1 238 963	1 084 951	1 084 951			35,80%	388 412			**388 412**
40	4		Réhabilitation et extension du GS Wallon	5 953 177	5 179 264	773 913	191 196	336 956	245 761	17,70%	33 842	59 641	43 500	**136 983**
36	**5**	**PVIL**	**Reconstruction Gymnase Owens**	**1 499 966**	**449 997**	**1 049 969**			**1 049 969**	**39,57%**			**415 473**	**415 473**
40	**6**	**PVIL**	**Construction groupe scolaire René Beauverie**	**2 245 238**	**1 195 764**	**1 049 474**			**1 049 474**	**20,00%**			**209 895**	**209 895**
TOTAUX				**20 014 487**	**12 264 628**	**7 749 859**	**3 007 066**	**2 270 906**	**2 471 887**		**1 321 293**	**1 064 135**	**734 667**	**3 120 095**

(1) déduction faite des subventions ou participations escomptées

(2) Les taux appliqués aux opérations du contrat résultent des décroisements financiers appliqués aux opérations ANRU inscrites dans l'avenant à la convention "Rénovation urbaine" du 15/04/11.

AVENANT N° 1
au contrat souple pluriannuel 2012 - 2014
Département du RHONE - Commune de Vaulx-en-Velin

Entre

Le **Département du RHONE** représenté par la Présidente du Conseil général du Rhône en exercice, Madame Danielle CHUZEVILLE, dûment autorisée à signer le présent avenant selon délibération de la Commission permanente du Conseil général du Rhône en date du ..... ; ci-après désigné le Département,

d'une part,

et

La **commune de Vaulx-en-Velin** , représentée par son maire en exercice, Madame Hélène GEOFFROY, dûment autorisée à signer le présent avenant, selon délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2014 ; ci-après désignée la collectivité,

d'autre part,

CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DU CONTRAT :

Le contrat en date du 27 mai 2014 a défini les conditions administratives et financières d'attribution des aides du Département aux initiatives de la collectivité.

La collectivité souhaite apporter des modifications à certaines opérations figurant au contrat.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces modifications.

Le montant plafond de l'aide départementale est fixé à **3 120 095 €** au lieu de 3 120 101 €.

La durée du contrat initial reste inchangée, soit de 2012 à 2014.

ARTICLE 1er – OBJET DU CONTRAT

1 – <u>Opération modifiée</u> : Aucune

2 - <u>Opération supprimée</u> :

Action n° 2 : Construction du centre aquatique 2ème tranche

3 - <u>Opérations nouvelles</u> :

Action n°5 : Reconstruction du gymnase Owens

- Priorité : Politique de la Ville - ANRU
- Programme : n° 36 – Equipements sportifs communaux
- Projet : Gymnase détruit par un incendie. Démolition/dépose, reconstruction (maçonnerie, étanchéité, toitures...), menuiseries extérieures et intérieures, remplacement des réseaux de distribution de chauffage, du système de sécurité, de l'électricité.
- Investissement
- Coût HT : 1 499 966 €
- Autres subventions sollicitées : 449 997 €
- Dépense subventionnable : 1 049 969 €

Action n°6 : construction du groupe scolaire René Beauverie

- Priorité : Politique de la Ville.- ANRU
- Programme : n° 40 – Mairies et écoles
- Projet : Construction d'un nouveau groupe scolaire nécessaire face à l'évolution constante de la population par la mise en place de bâtiments modulaires. Sont prévues 4 classes de maternelle + les locaux associés, 7 classes élémentaires, 3 salles mutualisées pour activités/périscolaires, des locaux adultes (direction, salle des maitres, vestiaire...), circulation et sanitaires, restauration et cour.
- Investissement
- Coût HT : 2 245 238 €
- Autres subventions sollicitées : 1 195 764 €
- Dépense subventionnable : 1 049 474 €

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

➢ Délai à respecter pour la demande d'arrêté attributif de subvention :

Chaque opération fera l'objet d'un arrêté attributif de subvention qui devra être demandé par la collectivité dans les 12 mois qui suivent son approbation en commission permanente. A défaut, la subvention correspondante sera considérée comme caduque.

➢ Délai à respecter pour la demande de versement de subvention :

A compter de la date de prise d'arrêté, la subvention sera automatiquement annulée si l'opération n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement dans un délai de 2 ans.
Toutefois, pour une opération ayant fait l'objet d'une ou plusieurs demandes de paiement dans le délai imparti de 2 ans, la demande de paiement du solde devra être présentée dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de l'arrêté attributif de subvention. Passé ce délai, le reliquat de la subvention sera automatiquement annulé.

➢ Obligation d'affichage de la participation du Département du Rhône :

Les versements des subventions seront subordonnés à l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, sur les lieux, à l'affichage de la participation du Département du Rhône au moyen d'un panneau visible du public et comportant le logo du Département.

ARTICLE 5 – ANNEXES

L'échéancier prévisionnel est mis à jour et annexé au présent avenant.

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Lyon, le

Pour le Département du Rhône
la Présidente du Conseil général,

Danielle CHUZEVILLE

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Pour la commune de Vaulx-en-Velin
la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY